



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre

(Reconnue d'utilité publique)

Inscription Commission Paritaire N° 20165

EDITION DE L'AMICALE DU STALAG II C  
"ENTRE CAMARADES"

REDACTION ET ADMINISTRATION :  
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°)  
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 5003-69

# NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1960

Annulée par les précédents bulletins notre XV<sup>e</sup> Assemblée générale s'est tenue le dimanche 13 mars 1960, au n° 68 de la rue de la Chaussée-d'Antin.

En présence des camarades Tarin, Michaud, Berger, Garfin, Daubannay, Laverdure, Mariage, Paureau, Kelman, Cornet, Mazateau, Saint-Clivier, Selves, Sureau, le président Manin ouvrit la séance à 11 heures.

Il remercia tous les camarades qui assistent à l'Assemblée générale et passe immédiatement la parole au secrétaire adjoint Berger pour la lecture du rapport moral.

## Rapport moral du secrétaire adjoint Berger

Mes Chers Camarades,

Mes toutes récentes fonctions de secrétaire adjoint me valent aujourd'hui l'honneur de vous présenter le rapport moral de cette XV<sup>e</sup> Assemblée générale de notre Amicale d'anciens prisonniers du Stalag II C.

Je ressens tout le poids de cet honneur quand je pense qu'en cette circonstance je supplée notre ami Roger Gaubert qui, chaque année, vous présentait un compte rendu d'activité avec une maîtrise qui n'avait d'égal que son généreux et inlassable dévouement à la cause de l'Amicale.

Sans la moindre fausse modestie, je me sens parfaitement indigné de le remplacer dans cette tâche.

Indigne parce que je ne connais que très incomplètement la vie et les problèmes de l'Amicale.

Indigne également parce que je suis trop longtemps resté du côté de ceux qui sont obstinément demeurés à l'écart de toute participation active à la vie de l'Amicale. Certes, comme bien d'autres, j'avais l'exécuse de tâches quotidiennes qui ne me laissent que fort peu de répit. Mais Manin, Tarin, Gaubert, Michaud avaient eux aussi, très certainement, des difficultés non moins sérieuses dont ils ont toujours eu le courage de triompher pour maintenir l'Amicale, avec une foi et une patiente persévérance dont nous ne saurons jamais assez les remercier et les louer.

Et cette réflexion me fournit tout naturellement la transition nécessaire pour entrer dans le vif du rapport que je dois vous faire sur l'activité de l'Amicale depuis la précédente Assemblée générale.

Dans notre journal d'octobre-novembre 1959, vous avez pu lire le compte rendu de cette Assemblée générale tenue le 11 octobre. Bien qu'elle eut été annoncée par le journal d'août-septembre, il faut croire que l'euphorie de vacances abondamment ensoleillées effaça le souvenir de cette annon-

ce, puisque nous nous retrouvâmes treize seulement autour du président Manin et de Robert Tarin qui, depuis l'éloignement de Roger Gaubert, avait dû cumuler les fonctions de trésorier et de secrétaire malgré de graves ennuis de santé.

La composition squelettique de cette assemblée n'était certes pas faite pour regonfler ces deux fidèles qui, se sentant abandonnés à leur triste sort, accablés par une tâche trop lourde pour deux, ulcérés par l'indifférence de trop nombreux camarades, se voyaient contraints de poser franchement la question de la vie ou de la mise en sommeil de l'Amicale. Cette question, ils la posaient la mort dans l'âme, prêts encore à se sacrifier, pour peu qu'ils soient aidés et encouragés, afin que survive l'œuvre de solidarité et d'amitié à l'épanouissement de laquelle ils ont apporté tant de leur cœur, de leur enthousiasme, de leurs forces et de leur temps.

C'est alors qu'intervint Paul Ropagnol, dans une improvisation courageuse, empreinte de réalisme autant que d'esprit social et de sens de l'humain, pour affirmer que l'Amicale ne doit pas et ne peut pas mourir faute de bonnes volontés en nombre suffisant.

Mais cette affirmation éminemment valable appelait en conclusion une proposition constructive d'où sortiraient les moyens nécessaires à sa réalisation. A la demande de Ropagnol, pour assurer le sauvetage de l'Amicale, les camarades présents à l'assemblée acceptèrent de se constituer, avec Manin et Tarin, en Bureau provisoire qui prit l'engagement de se réunir le premier mercredi de chaque mois à 21 heures, au siège de l'Amicale, pour y traiter les problèmes en suspens.

La permanence hebdomadaire du vendredi soir est en outre, bien entendu, maintenue et permet à l'un d'entre nous de décrocher le courrier et de prendre les mesures nécessaires dans les cas requérant célérité.

Ainsi fut close cette XIV<sup>e</sup> Assemblée générale sur une note optimiste de confiance dans l'avenir de l'Amicale et je suis convaincu d'être l'interprète de tous nos camarades en exprimant ici mes remerciements à Paul Ropagnol pour son heureuse initiative, ainsi qu'à ceux de nos camarades qui ont répondu à cet appel et tenu leurs engagements.

Le mercredi 4 novembre, à 21 heures, Manin, Tarin, Michaud, Ropagnol, Lecompte, Daubannay, Garfin, Goreault, Selves et moi-même nous retrouvâmes comme promis au 68, rue de la Chaussée-d'Antin. Il apparut tout d'abord nécessaire de constituer le Bureau non seulement pour lui donner une structure hiérarchique tradition-

nelle, mais également pour répartir les tâches en vue d'assurer un travail efficace et ordonné.

Il fut donc décidé de former le Bureau comme suit :

- Président : G. MANIN
- Trésorier : R. TARIN
- Trésorier adjoint : A. GARFIN
- Secrétaire : R. GAUBERT
- Secrétaires adjoints : A. BERGER et B. MICHAUD
- Rédacteur du journal : P. ROPAGNOL
- Rédacteur adjoint : B. MICHAUD
- Entr'aide sociale : G. GOREAULT
- Commission des Fêtes : M. LECOMPTE, A. SELVES, M. BOURSIS, R. MARIAGE

Sans désemparer le Bureau s'est mis au travail et s'est réuni chaque mois comme convenu.

En premier lieu nous nous sommes préoccupés du journal dont la rédaction constitue depuis longtemps un grave souci pour les dirigeants de l'Amicale, à défaut de concours bénévoles tant de fois sollicités en vain. Pas question cependant de le supprimer. Il constitue, comme l'indique si bien son nom, le lien indispensable entre l'Amicale et ses membres.

Mais son maintien demeure subordonné à deux conditions :

1° Les indispensables moyens financiers qui ne peuvent venir que des cotisations, problème que notre trésorier ne manquera pas d'évoquer. Il nous faut au moins conserver notre actuel effectif d'adhérents et obtenir qu'ils versent ponctuellement, et dans la mesure de leurs possibilités, généreusement, leurs cotisations;

2° La matière indispensable pour remplir les colonnes du journal avec autre chose que des lamentations ou des listes de camarades ayant payé leur cotisation.

Il faut que ce journal soit attrayant, que chacun éprouve plaisir et intérêt à le lire. Il doit refléter la vie de l'Amicale et j'entends par là non seulement la relation des activités du Bureau, mais encore et surtout des nouvelles de tous nos camarades afin qu'à travers le temps et l'espace, par le truchement de leur journal, ils conservent le contact, l'amitié, l'esprit de solidarité, comme dans une grande famille, afin que rien ne se perde des vertus de leurs souvenirs et de leurs sacrifices communs.

Les membres du Bureau ne sont pas des journalistes dont l'imagination n'est jamais à court pour intéresser les lecteurs. Ils ne peuvent pas inventer des nouvelles des uns et des autres s'ils n'en reçoivent pas, de même qu'ils ne peuvent deviner que telle question particulière pourrait faire l'objet d'un exposé susceptible d'intéresser certains camarades.

Nous remercions bien vivement ceux qui ont compris la nécessité de nous aider et tout particulièrement Opperman qui nous a ap-

porté un précieux concours en nous adressant des articles appréciés qui n'ont pas pu laisser insensibles ceux qui ont bien voulu prendre la peine d'ouvrir le journal et de le lire.

Nous souhaitons que son exemple soit contagieux. Beaucoup sans doute ne se sentent pas la vocation ou n'ont pas le temps d'écrire des articles, mais ils peuvent nous envoyer un petit mot, donnant des nouvelles d'eux-mêmes, de leur foyer, de leurs rencontres avec d'autres camarades, ou encore exposant certaines préoccupations à la solution desquelles l'Amicale pourrait les aider par des conseils ou tout autre moyen en son pouvoir.

Si cet appel était entendu, je suis sûr que l'Amicale pourrait envoyer tous les deux mois, comme elle en a décidé, un très beau et très intéressant journal dans lequel les lecteurs trouveraient, outre une diversité de sujets traités, les noms de nombreux camarades qu'ils pourraient suivre ainsi par la pensée et peut-être retrouver au lieu de les laisser progressivement s'évanouir dans l'oubli.

J'en ai assez dit sur ce sujet dont l'importance n'échappera à personne parce que le journal est l'unique moyen d'atteindre tous nos adhérents et de leur prouver la vitalité et l'utilité de l'Amicale. Tous ceux qui auront entendu ou lu ce qui précède connaîtront à cet égard les ambitions et les buts du Bureau.

J'espère qu'ils approuveront, qu'ils comprendront et qu'ils seront nombreux à nous l'écrire. C'est bien peu leur demander, mais pour le Bureau ce serait un concours moral et matériel particulièrement apprécié, comme le seraient d'ailleurs des visites à notre permanence de chaque vendredi soir, entre 18 h. 30 et 20 heures, et à nos réunions mensuelles du premier mercredi, à 21 heures.

L'exemple de notre camarade Masson, de Belfort, qui profita d'un voyage à Paris pour participer impromptu à cette charmante réunion organisée par le Bureau le 13 janvier, au cours de laquelle furent tirés les Rois (et les Reines, car les dames étaient présentes), ne devrait pas rester isolé. Et nos camarades du grand Paris ne pourraient-ils eux aussi, en lisant le journal, noter sur leur agenda quelques dates à réserver pour venir de temps à autre à l'Amicale.

Je vous ai beaucoup parlé du journal et je vous en ai donné les raisons impérieuses. Mais n'allez pas croire que cette préoccupation a éclipsé tout le reste.

Votre Amicale, qui milite au sein de l'U.N.A.C., reste constamment attentive à tous les problèmes relatifs à la sauvegarde des intérêts matériels et moraux des an-

ciens prisonniers. Et si les pouvoirs publics n'ont pas apporté à ces problèmes toutes les solutions désirables, c'est une raison supplémentaire pour que les Amicales restent fortes et unies, afin de conserver une audience et de maintenir une pression dont l'efficacité, soyez-en convaincus, est conditionnée par leur représentativité, c'est-à-dire par le nombre et le dynamisme de leurs adhérents.

Enfin votre Amicale ne perd pas de vue son rôle social d'entraide. Ses moyens financiers sont réduits parce que le nombre des cotisants s'amenuise un peu chaque année. Néanmoins elle se fait un devoir d'apporter un réconfort moral en même temps qu'une aide matérielle proportionnée à ses ressources, aux veuves, aux orphelins, et à ceux de nos camarades qui ont besoin d'être secourus.

Mais, pour la faire, encore faut-il que l'Amicale connaisse les cas sociaux à soulager. La plupart restent discrets et souffrent sans rien demander. Il est du devoir de chacun d'entre nous de signaler ceux qu'il peut connaître parmi les anciens du II C ou les veuves de nos anciens camarades.

J'ai conscience d'avoir retenu trop longtemps votre amicale attention. Je vous prie de m'en excuser, ainsi que des insuffisances de ce rapport moral.

Je souhaite qu'il ait votre approbation et j'espère qu'avec la compréhension de tous et le concours de nouvelles bonnes volontés, l'Amicale du II C puisse continuer, prospérer et assumer pleinement la mission qu'elle s'est donnée.

Merci à vous tous dont la présence est un encouragement ajouté au plaisir de vous revoir et merci pour l'intérêt et la collaboration que je vous ai demandée tout à l'heure et que vous ne refusez pas au Bureau.

Eventuellement, merci aux dames.

En terminant, je pense être l'interprète de tous les camarades présents et absents en exprimant notre affectueuse gratitude au président Manin, au trésorier Tarin, et aussi à Michaud, qui ont accepté de rester sur la brèche, après avoir donné, seuls pendant trop longtemps, toute la mesure de leur foi et d'un courage indéfectible pour que vive l'Amicale. Je me garderai d'oublier Gaubert dont l'éloignement, que nous souhaitons momentané, ne diminue pas les mérites qu'il a accumulés pendant de longues années avec compétence et fidèle dévouement au service de l'Amicale dans les fonctions de secrétaire.

Ne serait-ce qu'en hommage à cette brochette de dévoués camarades qui n'ont pas voulu désespérer et qui, malgré l'indiffé-

(Voir la suite page 4)

## Cotisations 1959-1960

Mon cher camarade,

Nous nous permettons de vous rappeler que vous n'avez pas encore réglé vos cotisations de 1959 et de 1960.

Il s'agit sans doute d'un oubli ou peut-être d'un peu de négligence. Nous vous demandons de nous régler la somme minimum, ceci pour nous éviter de vous adresser un mandat recouvrement.

Ayez la gentillesse de simplifier notre tâche en nous réglant immédiatement vos cotisations sans attendre de rece-

voir un mandat recouvrement, toujours onéreux et désagréable pour tous.

Nous rappelons que la cotisation reste fixée au taux minimum annuel de 5 NF et que nous accueillons toujours avec gratitude les gestes plus généreux.

Nous espérons que cet appel ne sera pas fait en vain et vous remercions à l'avance de bien vouloir y répondre avec empressement.

Croyez, mon cher camarade, à notre entier dévouement.

Le Bureau.

## Réunions mensuelles

Réunions mensuelles le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois. Permanence assurée tous les vendredis.

Souper au Club du Bouthéon pour les membres du Bureau. Compte rendu activité du mois.

## Compte rendu financier de l'exercice 1959

du trésorier Tarin

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations	226.375	Journal	106.685
Solde débiteur	42.530	Frais de poste	31.315
		Cautionnement pour journal	20.000
		Prêt	1.000
		Quote part des cotisations à l'U.N.A.C. (minimum)	30.000
		Participation buste Toucane et divers	8.800
		Loyer	35.700
		Secours	35.355
	268.905		268.905
Solde créditeur au 31 décembre 1958	277.270	se décomposant comme suit :	
Déficit 1959	42.530	En espèces	497
		En C.C.P.	234.243
Solde créditeur	234.740		234.740
		Plus prêts	40.000

FPRES 402



# Union Nationale des Amicales de Camps

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre (U.N.A.C.) a tenu son Assemblée générale le samedi 2 avril 1960, à laquelle assistaient, outre les représentants des Amicales nationales, Oflag II B, Oflag X C, Stalags II D, XII, VI, IV C, XVII B, V A, I A-I B, XIII, IX C, nos délégués de Province : Pagay et Chasselain pour le Rhône, Monteux pour les Alpes-Maritimes, Perrault et Anfray pour la Sarthe, Henry Marcel pour la Haute-Marne, et Genest pour l'Yonne.

La journée a débuté par une séance matinale afin de discuter et de régler toutes les questions particulières entre Amicales nationales et Province.

La question des placements familiaux a été mise définitivement au point pour les vacances 1960.

Réunion de travail suivie attentivement par les représentants des Amicales et nos délégués, d'où l'on est en droit d'espérer de gros efforts de chacun pour le plus grand bien des Amicales et de l'U.N.A.C. durant les prochains mois.

Tous les représentants d'Amicales nationales et nos délégués provinciaux se sont retrouvés pour le déjeuner offert à tous par le Club du Bouthéon.

A 15 h. 30 la séance de l'Assemblée générale est ouverte par René Seydoux, président de l'U.N.A.C.

Après avoir souhaité la bienvenue aux présidents et à nos délégués et les avoir remerciés de leur présence, le président donne la parole au secrétaire Simonneau pour la lecture du rapport moral. Tous les chapitres ont été exposés et les détails nécessaires ont été donnés sur :

— Importance pour l'avenir de cette Assemblée générale.

— Présence plus nombreuse des délégués de Province ou de rapports de leur part.

— Commencement de satisfaction pour les A.C. dans le règlement de la retraite.

— Relations suivies entre le Ministère des A.C. et l'U.N.A.C.

— Correspondance étroite avec les services départementaux de l'Office national et les Directions interdépartementales du Ministère.

— Compte rendu des visites de l'U.N.A.C. au ministre des A.C. et à son attaché de cabinet, du diner du 25 février offert par l'U.N.A.C. à M. le Ministre.

— Notre représentation à l'Office national et dans les départements.

— Nos espoirs pour les futures subventions nationales et départementales.

— Absences encore trop nombreuses de certaines Amicales nationales aux réunions de l'U.N.A.C. Utilité de l'uniformité des cotisations. Utilité des Amicales de se réunir en Wehrkreise.

— Rôle et importance des délégués de Province. Relations suivies avec eux. Service du journal à leur assurer. Liste des adhérents à leur fournir.

— Efforts à faire, à nouveau, par les Amicales pour la propagande en vue de maintenir leurs effectifs. Nécessité absolue pour les Amicales de répondre à toutes les demandes du Secrétariat de l'U.N.A.C.

— Résultats brillants et encourageants de l'Entr'aide. Les Amicales ont versé à titre de secours en 1959 : 15 millions de francs contre 12 en 1958 ; envois plus nombreux de colis, élan spontané et généreux pour Fréjus. Participation future des Amicales à la collecte du Bleu sur le plan national. Placements familiaux pour les orphelins et nos enfants. Participation des Amicales au Mémorial de la Captivité.

— Situation très favorable du Pool des Journaux, précisions de Rochereau sur les chiffres atteints en 1959.

— Appel en faveur des placements familiaux sarthois et de la colonie de l'Hérault.

— Bonne marche du Club du Bouthéon, remerciements et hommage à ses dirigeants. Exposé de tous les avantages que peuvent en tirer les Amicales et leurs adhérents.

— Et enfin appel du secrétaire à tous pour une collaboration étroite, sincère et fraternelle entre toutes les Amicales nationales

d'une part, des Amicales nationales de l'U.N.A.C. d'autre part, et de ces dernières avec les délégués départementaux.

Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité.

Lautar, trésorier, présente les comptes de l'exercice 1959, ainsi que le projet de budget de 1960 sur lequel l'Assemblée générale donne son accord concernant la nouvelle répartition des charges après avoir approuvé l'exercice 1959 suivant la demande du commissaire aux comptes Jeanvoine.

Puis c'est le tour des délégués départementaux de faire leur rapport. Monteux (Alpes-Maritimes) fait un tableau particulièrement brillant des activités de nos amis dans tout le Sud-Est. Pagay attire l'attention de tous et du Bureau de l'U.N.A.C. sur la brûlante question des Offices qui nous tient tant à cœur. Perrault et Anfray nous parlent de la Sarthe et assurent les Amicales de toute leur attention pour les placements familiaux afin que tous nos enfants passent d'excellentes vacances dans ce pays si hospitalier et aux habitants au si grand cœur. Le secrétaire donne lecture des rapports de Morine (Bouches-du-Rhône) et Nicolas (Hérault).

Après ces exposés de Province chacun comprend l'importance du problème et laisse augurer une nouvelle activité des Amicales et de l'U.N.A.C. dans les départements.

Diverses questions suivies d'interventions et d'explications nécessaires sont ensuite examinées.

Un dernier appel des Amicales présentes a lieu avant l'élection des nouveaux membres du Conseil d'administration :

Oflag II B, Oflags IV D, VI A, X C, XVIII.

Stalags I A-I B, Aspirants. II B, II C, II D, III, IV A, IV B, IV C, V A, V B, V C, VI, VII, IX C, XI A, XII, XIII, XVII B, XVIII, A.P.G.I.S.

Absentes : VIII C, X A, B, C, 325, 369, Oflag X B.

Sur la demande de l'Assemblée les élections ont lieu à main levée, et sont élus à l'unanimité : Gain (St. XVIII), Langevin (V B), Sabarly (XII) et Talamon (Of. VI).

Sur proposition de Durand (XI) l'U.N.A.C. se mettra en relations avec la Radio-Télévision Française en vue de profiter de l'émission consacrée aux problèmes des A.C. et anciens P.G.

Le président Seydoux remet à notre brillant et dynamique délégué Roger Monteux le diplôme d'honneur d'Encouragement au Dévouement et la croix de chevalier de cette distinction. Monteux est fraternellement et très vivement applaudi et ne peut remercier comme il le voudrait, étant battu pour une fois, par... l'émotion.

Le président remercie tous les participants à cette réunion de leur attention et les félicite de la haute tenue de cette réunion. La séance est levée à 18 h. 45.

### Constitution du Conseil de l'U.N.A.C.

A l'issue de la réunion du Conseil d'administration qui a suivi, le Bureau de l'U.N.A.C. a été constitué comme suit :

Président : René SEYDOUX  
V. ce-présidents : BERTHET, TALAMON  
Secrétaire : SIMONNEAU  
Secrétaire adjoint : LANGEVIN  
Trésorier : GAIN  
Trésorier adjoint : Colonel ARNAUD  
Membres : BARRIER, BERNHEIM, RICHE ROCHEREAU, SABARLY

## Les retraites mutualistes

Anciens combattants titulaires de la carte du combattant, veuves, orphelins et ascendants de militaires « Morts pour la France », la loi vous permet de vous constituer une retraite mutualiste dans des conditions particulièrement avantageuses.

Lisez attentivement les lignes suivantes : elles vous donnent d'utiles renseignements.

**Majorations.** — Pour tous les anciens combattants et victimes de la guerre 1939-1945 qui sont nés après le 31 décembre 1900, la majoration de l'Etat est égale à 25 % du montant de la retraite produite par la capitalisation des cotisations.

Pour ceux qui sont nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1901, la majoration s'accroît progressivement et peut atteindre 60 %.

A partir du 13 décembre 1960, cette majoration sera réduite de moitié.

Le minimum de retraite avec participation de l'Etat est de 720 NF (72.000 fr.) par an et le maximum autorisé de 1.200 NF (120.000 fr.) auquel s'ajoute la majoration de l'Etat versée jusqu'à 720 NF.

**Exonérations fiscales** (valables jusqu'à concurrence de 720 NF de rente annuelle). — Les sommes versées en vue de la constitution de la retraite mutualiste sont ad-

mises en déduction du revenu imposable et la retraite mutualiste est exonérée d'impôts.

Les cotisations ayant servi à la constitution de la retraite sont exonérées de droits de succession.

**Cumul.** — La retraite mutualiste peut être cumulée sans aucune restriction avec toute autre espèce de pension ou retraite, civile ou militaire, publique ou privée, professionnelle ou d'Assurances sociales.

**Conditions d'admission.** — Pour être admis à bénéficier de la majoration de l'Etat, il faut justifier :

— de la possession de la carte du combattant délivrée au titre de la guerre 1939-1945 ou des opérations d'Indochine ;

— de la carte du combattant délivrée au titre des T.O.E. ;

— pour les veuves, orphelins et ascendants, le bulletin de décès du de cujus revêtu de la mention « Mort pour la France ».

**Modalités de constitution des retraites.** — Les retraites peuvent être constituées à capital réservé ou à capital aliéné.

— **A capital aliéné.** — Le prix d'acquisition d'une rente déterminée est proportionnellement moins élevé qu'à capital réservé, mais les versements effectués n'ouvrent droit à aucun remboursement lors du décès du participant.

— **A capital réservé.** — Les co-

tisations versées par le sociétaire sont intégralement remboursées lors du décès au bénéficiaire qu'il a désigné, ou employés à la constitution d'une rente de réversion ou de réversibilité au profit du conjoint.

La retraite est proportionnelle aux sommes successivement versées et à leur durée respective de capitalisation. Il est donc possible de constituer cette retraite suivant ses disponibilités.

**Exemples :**  
Un ancien combattant âgé de 45 ans en 1960 désire se constituer une retraite de 720 NF à l'âge de 60 ans versera :

— Pendant 15 ans une cotisation de 346,04 NF si le mode capitalisation choisi est réservé, ou 236,23 NF si le mode choisi est aliéné.

Un ancien combattant âgé de 50 ans en 1960 désire se constituer une retraite de 720 NF à l'âge de 60 ans versera :

— Pendant 10 ans une cotisation de 634,74 NF à capital réservé ou de 412,94 NF à capital aliéné.

Renseignez-vous auprès de la Caisse Autonome de l'Union des Sociétés Mutuelles de Retraites, 6, rue Georges-Berger, à Paris (17<sup>e</sup>) en se référant de l'U.N.A.C.

(Joindre un timbre pour la réponse et préciser votre date exacte de naissance.)

**Sous-Vêtements**

**Qualité parfaite**

**Chemise parfaite**

**Pour tous vos achats, assurez-vous la garantie du "G.E.A."**

En utilisant son carnet d'achats, vous pouvez bénéficier de prix de Gros, de Fabrique ou de remises de l'ordre de 10 à 25 % sur tous achats de :

AMEUBLEMENT, APPAREILS MENAGERS de toutes marques, APPAREILS de CHAUFFAGE, BIJOUTERIE, ORFÈVRES, HORLOGERIE, MAROQUINERIE, ARTICLES DE VOYAGE, TISSUS, HABILLEMENT, CHAUSSURES, FOURRURES, LINGERIE, BONNETERIE, LINGE DE MAISON, RADIO et TELEVISION, PHOTO et CINEMA, OPTIQUE et LUNETTERIE, CRISTAUX et PORCELAINES, COU-TELLERIE, PEINTURES et PAPIERS PEINTS, PAPETERIE, LIBRAIRIE, PARFUMERIE, QUINCAILLERIE, OUTILLAGE, CYCLES et MOTOS, ACCESSOIRES D'AUTOS, VOITURES D'ENFANTS, JOUETS, ARTICLES DE SPORT ET CAMPING, tous les COMBUSTIBLES, etc., etc., etc.

Tous les amicalistes habitant la Seine ou tous les autres départements peuvent obtenir un carnet d'achats leur permettant de juger eux-mêmes des avantages ainsi offerts par des commerçants de premier ordre de la capitale et minutieusement sélectionnés par le « GROUPEMENT ECONOMIQUE D'ACHATS », organisme réputé sur le plan national.

Il suffit de retourner le bon ci-dessous précisément rempli, accompagné d'un timbre-poste pour frais d'envoi, au G.E.A., 4, rue Martel, Paris (10<sup>e</sup>).

**Veillez m'adresser GRATUITEMENT, sans engagement de ma part et par retour, un carnet d'achats accompagné de votre catalogue général.**

NOM ..... Profession .....

Adresse .....

Profitez-en également pour réclamer le TARIF GENERAL des articles du nouveau RAYON d'ALIMENTATION que vient d'ouvrir le G.E.A. depuis le 15 octobre dernier, en ses bureaux, rue Martel.

— Servez-vous de votre carnet d'achats —  
— Utilisez les facilités de paiement —  
— Vous ferez de vraies économies —

**MEDICIS**

**GRILL-ROOM**  
4, place Edmond-Rostand  
DAN. 46-06  
Face aux Jardins du Luxembourg

Direction : Ex-V A  
Serge Olschanezky

Cuisines soignées  
préparées sous vos yeux  
Cave réputée

Repas : de 10 à 15 N.F.

Ouvert tous les jours

Service rapide

# 2 décembre 1959 : ICI FRÉJUS



Fréjus, 21 heures. Rien à signaler; notre petite cité romaine allait tout doucement s'endormir; chacun, après une journée de labeur, était dans son foyer, passant la soirée calmement avec sa famille devant un poste de télévision, écoutant la T.S.F., ou bien déjà dans les bras de Morphée, d'autres étant soit à la belote, soit au cinéma.

Fréjus, ville laborieuse, s'endormait tranquillement, ne pensant point que quelques minutes plus tard elle allait devenir la cité de France la plus dévastée.

Non, mes chers camarades, je ne suis pas un écrivain, mais je vais avec mon cœur, si je le puis, vous dire les heures tragiques que nous avons vécues. J'avais promis à notre camarade Monteux, de l'U.N.A.C., de faire pour vous tous un petit récit de cette catastrophe qui a endeuillé notre bonne ville de Fréjus.

Pour la première fois depuis mon retour de captivité, je vais pouvoir dire un grand merci, au nom de tous mes camarades de Fréjus, à la fraternité P.G. Il a fallu cette triste nuit du 2 décembre 1959 pour que les liens des anciens prisonniers de guerre se rejoignent à nouveau. Votre générosité a dépassé toutes les prévisions, aussi c'est avec émotion que je viens parler avec vous et, avant de vous narrer cette nuit tragique, je vous dis merci. La section que je représente ne pourra jamais oublier votre grand geste envers nous. Merci, camarades de toute la France et des colonies, sans oublier les camarades bel-

ges qui, eux aussi, ont participé à cet élan de solidarité.

Depuis plusieurs jours, notre Provence était gavée par les pluies diluviennes, et les dégâts dans la région étaient déjà bien grands, mais nous n'avions pas perdu l'espoir de voir revenir le beau temps.

Effectivement, le baromètre avait remonté, et la nuit du 2 décembre s'annonçait bien puisque le ciel était dégarni de tous ces nuages qui, depuis quelques semaines, nous gratifiaient d'averses et orages abondants.

Comme je vous le disais plus haut, il était 21 heures — R.A.S. —, mais, à 21 heures 15, alerte, c'est-à-dire panne de courant; le manque de lumière ne dura que quelques minutes, puis, de nouveau, c'était la nuit. Il était environ 21 h. 45 quand nous avons pensé qu'une chose anormale se dessinait. Oui, mes chers camarades, personne ne pouvait s'imaginer que quelques minutes plus tard notre bonne ville de Fréjus allait subir une catastrophe unique dans les annales de la France.

Le Malpasset-Barrage, qui devait bientôt être le bien-être de notre Côte d'Azur et apporter une solution au ravitaillement en eau de notre chère région qui était sevrée par les périodes de sécheresse, allait céder.

J'étais alors couché, mais un sombre pressentiment me faisait trouver cette panne électrique tout à fait anormale. C'est à ce moment que j'ai ouï un bruit tout à fait étrange, un bruit qui allait grandissant

puis, étant donnée l'orientation de mon habitation, qui devint infernal. Je me levai aussitôt et crut à un tremblement de terre car ma maison vibra, les fenêtres claquaient. Dès que j'eus ouvert la fenêtre, je compris qu'une grande catastrophe se produisait, alors un grand frisson me parcourut et, pour la première fois de ma vie, vraiment, j'ai eu peur. Le bruit s'accroissait progressivement, à tel point que l'on aurait pu penser que tout allait disparaître.

C'est à ce moment précis qu'à quelques centaines de mètres de chez moi, dans ce vacarme incroyable, monta un autre bruit encore plus puissant. Je compris alors que le barrage venait de céder et que le désastre commençait pour les Fréjussiens. Ce bruit qui dominait tout le tumulte n'était autre que les cris des malheureux qui se trouvaient dans le passage de la première vague, d'une hauteur d'environ 15 mètres. Ce qu'il y eut de plus pénible, pour ceux qui comme moi étaient encore sur la terre ferme, c'était d'entendre les appels de ces pauvres gens. Combien ont disparu? et combien de familles détruites à 100 %. Vous avez, par la presse, appris cette malheureuse nuit du 2 décembre.

Bientôt les secours s'organisèrent et Fréjus était parcouru par une multitude de lampes de poche. Tout le monde a fait son devoir et, pour la première fois de mon existence, je vis qu'en de telles circonstances il n'était pas besoin de demander à quiconque d'aider, étant donnée la spontanéité avec laquelle tous ceux qui avaient eu la chance de voir leur maison résister au flot dévastateur ont participé aux sauvetages. Mais à ces heures cruelles de la nuit, sont venues s'ajouter les horreurs que nous ne pouvions imaginer et dévoilées par un jour naissant. Terrible vision,

indescriptible et presque incroyable pour ceux qui n'ont pas vécu ces heures infernales. A dix heures du matin, il y avait déjà plus de 50 cadavres qui étaient alignés dans la chapelle de l'hôpital de Fréjus. Le véritable drame commençait; on cherchait sa famille et, hélas! le bilan allait être beaucoup plus tragique. Bientôt, le chiffre de 200 morts était atteint. Combien de fois suis-je allé avec mes camarades, au dépôt, voir si je pouvais reconnaître quelques camarades ou amis. Ma première visite à la morgue fut pour moi fort pénible. Jugez, mes chers camarades, je devais y trouver les premiers P.G., et surtout ceux qui étaient toujours restés unis autour de notre section P.G. Il y avait, le premier jour: Caze Honoré, du Stalag V A, avec sa femme, Godi Césiro, du Stalag I B, avec sa femme, Constantin Jean, du Stalag V B, évadé, avec sa femme. Je ne pouvais m'empêcher de regarder avec insistance ces trois camarades avec leur femme. Puis, le lendemain, ce fut Méro Louis, du Stalag XII B, avec sa femme, mais lui laissait ses trois enfants dans une triste situation. C'est alors que je reçus la visite d'un monsieur qui, tout de suite, me révéla son identité; il était accompagné d'un autre

camarade pour m'apporter, à moi, représentant les P.G., un premier secours de 100.000 francs. Monteux et Brunet, c'est de vous deux que je veux parler, car vous avez été les premiers à venir m'apporter votre obole. Ensemble, nous avons parcouru les endroits où la tourmente avait fait le plus de ravages. Aujourd'hui, notre cité tant éprouvée renaît doucement, mais nous autres prisonniers de guerre de Fréjus, nous nous inclinons bien bas et vous remercions de tout notre cœur, et jamais nous n'oublierons l'effort que vous avez fait pour nous.

Que cette petite lettre puisse vous apporter le réconfort, car je puis vous certifier que tous vos dons sont répartis de la façon la plus équitable par une commission départementale et fédérale.

Je termine en vous disant: « P.G. de toute la France, les P.G. de Fréjus ne vous oublieront jamais ».

Clément Gallart,  
Président de la section  
de Fréjus,  
Stalag I A, Mle 17896 FZ.

## Liste des Délégués départementaux de l'U.N.A.C.

- ALPES MARITIMES : Roger MONTEUX, 14, avenue Valdi-letta, Nice.  
 AVEYRON : Félix GANDROT, Professeur, 12, boulevard François-Fabé, Rodez.  
 BOUCHES-DU-RHÔNE : André MORINO, 45, boulevard Telle-lène, Marseille.  
 CHARENTE : Roger CROUZIT, 80, rue Montmoreau, Angoulême.  
 CORSE : Pierre MARTELLI, Quartier Biaggini, Bastia.  
 DEUX-SEVRES : R.P. Jean VERNOUX, curé d'Aubigné, par Chef-Boutonne (également et provisoirement délégué de la Charente-Maritime).  
 EURE : F. BOURNISSEN, 2, rue Saint-Nicolas, Evreux.  
 EURE-ET-LOIR : J. CHRETIEN, 30, rue Saint-Martin, Nogent-le-Rotrou.  
 GIRONDE : Laurent BENEDIT, 15, rue Ulysse-Despau, Bordeaux.  
 LOIRET : René LEPOITTEVIN, Instituteur, 18, rue Paul-Bert, Fleury-les-Aubrais.  
 HAUTE-MARNE : Marcel HENRY, Bâtiment Logéco, Logement 57, Saint-Dizier-le-Neuf.  
 HERAULT : Georges NICOLAS, U.N.A.C., 2, rue Stanislas-Digeon, Montpellier.  
 ORNE : DUGUEY, La Rotonde, Flers-de-l'Orne.  
 RHIN (BAS-) : Gustave BOULIER, Bourg-Bruche.  
 RHÔNE : L. PAGAY, Groupement Lyonnais des Amicales de Camps, 16, rue Joseph-Serlin, Lyon (1<sup>er</sup>).  
 SARTHE : P. JOUIN, Commission des Amicales de Camps, 22, rue du Midi, Le Mans.  
 SEINE-MARITIME : Charles LIOT, 94 bis avenue Gallieni, Mont-St-Aignan.  
 SEINE-ET-OISE : Paul GODARD, 36, rue de la Paroisse, Versailles.  
 VENDÉE : Clément GUINEAUDEAU, route de Mouilleron, La Roche-sur-Yon.  
 VOSGES : Georges BERTRAND, 7, quai Colonel-Renard, Epinal.  
 YONNE : Henri GENEST, promenade du Pré-de-l'Echelle, Noyers-sur-Serein.

Tous ces délégués sont à la disposition des représentants des Amicales Nationales pour leur département respectif.

## PENSIONS

Lors de la constitution de votre dossier pour votre demande de pension, et si cette demande est d'après vous consécutive à un mal dont vous avez souffert lors de votre captivité, et qui a pu être constaté par les Allemands, nous vous conseillons d'écrire à :

Médecin Lt-Colonel Bouzonie  
 Service de la Statistique  
 Médicale de l'Armée  
 de B.C.C.S.S.A.  
 Rue de Beaupuy  
 à Limoges (Haute-Vienne)  
 pour demander la « COPIE de votre FICHE MEDICALE ALLEMANDE ».

Ne pas oublier d'indiquer votre CENTRE de REFORME pour que cette pièce confidentielle y soit adressée.

Cette pièce peut vous aider pour obtenir satisfaction.

En aucune façon la copie de votre « Fiche Médicale » ne vous sera adressée personnellement.

M. B. VI.

## VACANCES DE NOS ENFANTS

N'attendez plus maintenant pour faire inscrire vos enfants soit pour la colonie de l'Hérault, soit pour les placements familiaux dans la Sarthe.

Dernier délai pour les inscriptions : 1<sup>er</sup> juin.  
 Tous les renseignements ont paru dans le dernier « Lien »; cependant vous pouvez vous renseigner au siège de l'U.N.A.C., 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris-9<sup>e</sup> (demander Mme Menu). TRinité 10-09.

En ce qui concerne la Sarthe, les dates définitives sont les suivantes :

Départ : 10 juillet. Retour : 3 septembre.

## Demandes d'attestations

Pour vos attestations de maladie durant la captivité : à M. le colonel Bouzonie, commandant du Fichier médical allemand, caserne de la Visitation, rue François-Chénieux, Limoges (Haute-Vienne). (Seul le médecin traitant peut écrire.)



## Robert EGRAZ

(12-VI 0)  
 Hôtelier à St-Germain-de-Joux (Ain)  
 De Père en Fils depuis 1840  
 Altitude 500 m. (près de Genève)  
 VOUS INVITE A SEJOURNER DANS SON HOTEL DE CAMPAGNE  
 30 chambres coquettes et tranquilles avec confort  
 Cuisine au beurre faite par l'hôtelier  
 Jardins et terrasses ombragés - 2 rivières à truites, 3 lacs et sapins à proximité - Promenades et excursions nombreuses - Air pur et vivifiant  
 Pension complète, taxes et service compris :  
 Mai, Juin : 14 NF par jour; Juillet : 18 NF par jour  
 Août : 19 NF par jour; Septembre : 15 NF par jour  
 CORDIAL ACCUEIL

